



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU MARDI 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi vingt-six janvier à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 17

Date de convocation
18/01/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNAL-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
18/01/2021

Excusés représentés : Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Marie-Claude ROBERT et M. Alain JAME représenté par Monsieur Raoul de RUS.

Excusé : M. Christian BAÏSSE.

Absente : Mme Marie-Line CLUZEL.

Madame Marie-Claude ROBERT a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération 2021-010 : Opération de réfection de la toiture de l'église de Saint Martin de Calmès : plan de financement et demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental du Tarn

L'association LASSEMBLADE, qui œuvre pour la sauvegarde et la défense du patrimoine de Saint Martin de Calmès, a signalé des infiltrations d'eau dans l'église de Saint Martin de Calmès et après visite sur les lieux, Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire, propose à l'Assemblée, de mandater la restauration de la toiture de cette église afin de protéger cet édifice de culte tout en veillant à ne pas dénaturer le site.

Le montant total des travaux s'élèverait à 18 339,65 € HT et à 22 007,58 € TTC.

Monsieur Jean MARTINEZ propose de solliciter les aides de l'État (D.E.T.R.) et du Conseil départemental du Tarn, et le plan de financement pourrait être le suivant :

Etat (D.E.T.R.) 50 %	9 169,38 €
Conseil départemental 30 %	5 501,90 €
Autofinancement 20 %	<u>3 667,92 €</u>
Total H.T.	18 339,65 €
T.V.A. 20 %	3 667,93 €
Total T.T.C.	22 007,58 €

Monsieur le Maire prend la parole et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de Jean MARTINEZ.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- APPROUVE le montant total de travaux de 18 339,65 € HT,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,
- APPROUVE le plan de financement du programme réfection de la toiture de l'église de Saint Martin de Calmès tel que présenté,
- SOLLICITE les aides de l'État (D.E.T.R.) à hauteur de 50% et du Département à hauteur de 30 % du montant total hors taxes des travaux.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Jean-Paul CHAMAYOU.

